

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 2 juillet 2025

---

# Adoption du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) La Rochelle Aunis

---

Les élus du Conseil syndical ont adopté très largement (24 voix pour et 4 contre) le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle Aunis.

Ce document, fruit de 8 années de travail vise déterminer l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement de notre bassin de vie composé **par 72 communes et 250 000 habitants**. Bordé par les marais Poitevin et de Rochefort, le territoire du Scot de La Rochelle Aunis est composé d'un vaste espace agricole de la plaine d'Aunis qui débouche sur une façade littorale marquée par l'aire urbaine de La Rochelle, moteur de son attractivité et de son dynamisme économique.

Le document répond à trois orientations stratégiques :

- **Organiser la « ville-territoire » et ses flux.** Cela passe notamment par une volonté de mieux maîtriser les temps de déplacement au sein du territoire pour en pérenniser le dynamisme économique et assurer son développement. L'enjeu sera aussi de lutter contre les disparités entre ses différents pôles et les périphéries.
- **Promouvoir les centralités** c'est-à-dire les différents pôles urbains notamment en maintenant leur attractivité, soutenant leur activité commerciale et valorisant leur patrimoine.
- **Inventer le territoire décarbonés et les nouveaux biens communs.** Alors que le changement climatique devient une réalité, nous nous devons de travailler à l'élaboration d'une urbanisation mieux adaptée à nos nouvelles conditions de vie. Nous devons aussi préserver nos ressources dont l'eau et développer un projet écologique au service du territoire et de ses habitants.

Pour Jean-François FOUNTAINE, Président du Syndicat du Scot La Rochelle Aunis, ce document qui *« apporte des réponses aux futurs enjeux climatiques et démographiques de notre territoire est d'autant plus important qu'il a su pour la première fois fédérer les différentes collectivités de l'Aunis au sein d'un projet de territoire commun »*.